

- Particulièrement adapté à la désinfection et l'odorisation des écuries, camions, box, vans...
- Désinfectant homologué par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sous le nom Saniterpen Désinfectant Plus n° 2060195 pour les traitements des logements, des matériels d'élevage et de transport des animaux domestiques.
- Désinfection bactéricide à la dose de 1%.
- Parfum soutenu et rémanent très bien toléré par les animaux.
- Agréable odeur de Pin des Landes.

COMPOSITION :

Micro émulsion (ME) contenant : chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium n° CAS 68424-85-1 : 58,6 g/l, dodécyl dipropylène triamine n° CAS 2372-82-9 : 9,8 g/l.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Aspect : liquide limpide à très légèrement opalescent
- Couleur : ambrée
- Odeur : Pin
- Masse volumique (20° C) : 0,980 g/cm³
- pH dilué (à 2 %) : 5

MODE D'EMPLOI :

Evacuer les salissures, excréments, paille et litière. Diluer **Saniterpen BOX&VAN Désinfectant Odorisant** dans l'eau aux doses indiquées ci-après. Appliquer la solution par arrosage, pulvérisation, trempage, en évitant le ruissellement. Laisser agir 15 min puis laisser sécher avant de réintroduire les animaux. Un nettoyage avec Saniterpen Détergent Surpuissant est recommandé pour optimiser l'action du désinfectant. La désinfection des boxes, camions et vans est recommandée après chaque usage. Celle des parties communes des écuries (allées, trottoirs, douches,...) est recommandée 1 fois par jour à une fois par semaine.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

DANGER



Contient du chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium, du dipentène et du dérambrène. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Garder sous clef. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. **Instructions de premiers secours :** En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : consulter un médecin, appeler immédiatement un centre anti-poison ou le numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59. En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de contact avec la peau : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau. En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. **Élimination du produit et de l'emballage :** éliminer le produit et son récipient par un collecteur ou un organisme agréé. **Nettoyage du matériel :** rincer le matériel d'application à l'eau claire après utilisation. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.fr.



CONDITIONNEMENTS :

Flacon 1 litre : carton de 6 : code article 4072
Bidon 5 litres : carton de 4 : code article 4073

DOSAGE :

Odorisation : 2 % soit 20 cl pour 10 litres d'eau.
Désinfection bactéricide : 1 % soit 10 cl pour 10 litres d'eau.



NOTRE ENGAGEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Ce produit a été conçu et fabriqué en France sous un système de management intégré certifié ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité).

Ces certifications consacrent notre engagement dans le DÉVELOPPEMENT DURABLE basé sur le développement de produits éco-conçus, respectueux de l'environnement et de la sécurité des utilisateurs et sur l'utilisation de matières premières d'origine naturelle issues, pour l'essentiel, du Pin des Landes dont le massif forestier est géré et renouvelé.